

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

OBJET :

Tarification de la restauration élémentaire

Rapporteur : MME SIMONNET

Délibération n°15

EXPOSE DES MOTIFS :

Les tarifs de la restauration des élèves scolarisés en école élémentaire qui se rendent à la restauration du collège Emile Gallé et du CREPS sur la commune sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal sur la base de tarifs définis par le Collège Emile Gallé.

Compte tenu de l'évolution du coût de la vie, il y a lieu d'actualiser une hausse des tarifs sur la restauration élémentaire pour l'année civile 2014.

Aussi, il sera proposé aux familles une facturation pour la restauration en demi-pension et une tarification unique pour la restauration occasionnelle.

PROPOSITIONS :

Tarification par période :

- Période n°1 du 06 janvier au 28 février : **128,96€**
- Période n°2 du 17 mars au 25 avril : **96,72€**
- Période n°3 du 12 mai au 04 juillet : **124,93€**
- Période n°4 du 01 septembre au 17 octobre : **112,84€**
- Période n°5 du 03 novembre au 19 décembre : **112,84€**

Tarification à l'unité :

4,90 € par prestation

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les nouvelles tarifications de la restauration scolaire élémentaire indiquées ci-dessus qui seront appliquées dès la première facturation 2014.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN